

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

- M. G. H. McIntyre—Les Juifs auront le droit de faire, le samedi qui est leur dimanche, tout ce qu'on empêche aux chrétiens de faire leur propre dimanche—6514.
- Hon. Foster—L'amendement Bourassa crée une exception en faveur de tout particulier qui observe un jour de repos autre que le dimanche et désigné comme tel par la croyance religieuse à laquelle il appartient—6514; qu'est-ce qui constitue une croyance religieuse?—6514; il est inutile de multiplier les exceptions en des—6515; permettre au Juif de travailler le dimanche dans des ateliers fermés serait faire perdre deux jours aux ouvriers chrétiens—6516; votera contre amendements Bourassa et Fielding—6516.
- Hon. Fisher—Proteste contre proposition Barr—6516; l'article proposé comporte toutes les précautions pour qu'aucun chrétien ne soit pas offensé—6518; votera contre tout amendement—6518.
- M. Mackenzie—Si ce sont les particuliers qui devront dénoncer les violateurs de la loi et les torts causés à leurs scrupules par l'action de leurs voisins, on créera un joli état de société—6518; la loi doit être telle qu'il n'y ait pas à porter de plainte contre ses voisins pour la faire respecter—6518.
- M. Sproule—Il serait impossible en vertu de l'acte de prouver que la conduite d'un Juif autorisé à travailler le dimanche porte atteinte à vos convictions—6519.
- M. Daniel—Aux termes de la loi, si le Juif fait fonctionner sa fabrique le samedi, il se prive du droit de l'exploiter le dimanche—6520.
- M. Ames—A Montréal, dans les fabriques juives, les Juifs forment 90 pour 100 du personnel—6521.
- M. Gallihier—Si les ateliers juifs sont fermés le samedi, il ne veut pas les priver d'ouvrir le dimanche—6522.
- M. Parmelee—Les adventistes du comté de Shefford—6522; si l'art. 11 était rejeté comme demande M. Barr, pourraient être poursuivis par n'importe quel fanatique—6523; ils ne s'effraient pas, leur foi est fécondée du sang des martyrs—6523.
- Hon. Emmerson—L'amendement Barr étant la négative de la proposition soumise est hors d'ordre—6524.
- M. l'Orateur-suppléant—L'amendement Barr est en contravention au règlement—6524.
- Hon. Fisher—Propose adoption formelle de l'art. 11—6524.
- M. Lewis—Il n'est pas juste de permettre de travailler le dimanche dans les fabriques et d'empêcher de travailler dans les champs—6524; votera contre amendement Fielding—6524.
- M. Bourassa—Expose portée de son amendement—6625; empêcher patrons juifs de faire fonctionner leurs fabriques sept jours par semaine—6525; on parle d'exceptions, mais le bill en est plein, pour les compagnies, etc.—6527.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

- M. Demers—L'amendement Bourassa n'a pas l'effet que son auteur suppose—6529; l'ouvrier chrétien chez un juif se trouvera mis, au point de vue du travail le dimanche, entre la loi et son patron—6530.
- M. H. Gervais—Approuve art. 11, mais pas la mesure elle-même—6530; l'art. 11 n'accorde aux Juifs aucun droit nouveau, confirme droits acquis dans Québec—6530; luttes de M. Hart, député de Trois-Rivières—6530; privilèges accordés, statuts refondus, Bas-Canada—6530; proclamation 1830—6531; l'art. 11 reconnaît le droit fondamental des Juifs de pratiquer leur religion à leur idée—6532.
- M. l'Orateur-suppléant—Soumet amendement Bourassa—6532.
- Amendement Bourassa, rejeté, 94 à 43—6533.
- Hon. Fielding—Son amendement ne crée d'exception qu'à l'égard du travail qui se fait à l'intérieur—6434; ne signale pas les Juifs en particulier—6534; tous ceux qui consciencieusement observent un jour autre que le dimanche peuvent travailler ce jour-là à certaines conditions—6534; la proposition est peut-être illogique, mais c'est une concession—6535; le roi d'Angleterre a bien changé son jour de réception du soir par égard pour les Juifs—6536; texte amendement—6536.
- M. Carvell—Illogique de permettre le travail du dimanche à une classe et de l'interdire à une autre—6536; il faut une seule loi—6537; les Juifs qui viendront ici sauront à quoi s'en tenir et agiront en conséquence—6537.
- Amendement Fielding rejeté—6537.
- M. Ames—Propose amendement, reproduisant motion proposée mais restreignant privilège aux observateurs du septième jour—6538.
- Amendement Ames rejeté—6538.
- M. A. Lavergne—Propose amendement défendant à patron d'obliger un employé travailler le jour où celui-ci croit consciencieusement qu'il ne doit pas travailler—6538.
- Amendement rejeté.
- Art. 11 rejeté par 79 contre 57—6538.
- Art. 12—6538.
- Hon. Aylesworth—Propose suppression, adopté—6538.
- Art. 14—Punition du patron qui donne autorité ou instruction de faire chose prohibée—6538.
- M. Verville—Demande de punir le patron qui donne "permission à un employé de faire une chose"—6538; il y a des moyens de tourner la loi—6538.
- Art. 14, adopté—6538.
- Art. 15—Punition des corporations donnant autorité, instruction ou permission de travailler contrairement à la loi—6639.
- M. Gervais—La prescription pénale de trois mois pour délit serait trop longue—6539; proposera délai plus court—6639.
- Art. 16—Relatif à la circulation des tramways—6540.